



ARRÊTE MUNICIPAL
N° AP/2023 - 111

ARRETE PORTANT INSTAURATION DE TROIS PLACES ARRÊT MINUTE
RUE ABEL MINARD

Le maire de la ville de Tonnerre,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et suivants, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 130-3, R 411-3, R 325-1 et suivants et R 417-10,

Vu l'arrêté du 14 novembre 1990 ;

Considérant que pour permettre l'institution de trois places arrêt minute aux abords du collège Abel Minard, rue du Professeur Abel Minard, il convient de réglementer celles-ci,

Considérant en conséquence qu'il convient de limiter la durée de l'arrêt ou du stationnement afin de permettre une rotation de descente ou montée des passagers et notamment des collégiens,

ARRÊTE

Article 1er :

Il est institué 3 places arrêt minute aux abords du collège après le couloir de bus sis Rue du Professeur Abel Minard. Seuls sont autorisés les arrêts ou stationnements de véhicules inférieurs à dix minutes.

Article 2 :

L'application de l'article 1^{er} nécessitera les dispositions suivantes :

- la mise en place de panneaux (M3B1, M3B2 et C50),
- une signalisation au sol.

Article 3 :

Le dépassement de la durée précisée à l'article 1^{er} constitue un arrêt gênant à la circulation routière.

Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus énoncées pourra faire l'objet d'enlèvement de son véhicule aux frais du titulaire de la carte grise.

Article 4 :

Une signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la mairie.

Article 5 :

Les agents de la Force Publique sont chargés de l'application du présent arrêté dont
ampliation sera adressée à :

- Brigade de gendarmerie de Tonnerre ;
- Police municipale ;
- Sapeurs-pompiers de Tonnerre ;
- Services techniques.

Fait à Tonnerre, le 13 février 2023,
Par délégation du maire,
L'adjoint à la sécurité,

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Tonnerre. The text around the perimeter of the stamp includes "VILLE DE TONNERRE" at the top and "Mairie de Tonnerre" at the bottom. In the center of the stamp, there is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "C. Robert".

Christian ROBERT